

Histoire et filtrage Internet: un couple conflictuel

François Jarraud

PROFESSEUR D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE
RÉDACTEUR EN CHEF DU CAFÉ PÉDAGOGIQUE

« Vous n'avez pas accès à ce document. » *Quel professeur d'histoire-géographie n'a pas obtenu cette réponse sur le réseau Internet de son établissement ? C'est que l'histoire touche souvent à des sujets qui agitent la société ou tombent sous le coup de la loi. Faut-il alors se soumettre aux impératifs du filtrage ? Faut-il s'affranchir des filtres ? Faut-il initier les élèves aux sites les plus extrémistes ?*

La quasi-totalité des établissements secondaires français dispose d'un système de filtrage sur l'accès Internet. Ces logiciels fonctionnent selon une double logique. Ils bloquent l'accès aux sites inscrits dans une « liste noire » maintenue régulièrement à jour, éliminant des pans entiers du Web sans que l'utilisateur final puisse s'y opposer. D'autres ajoutent à ce système de liste une analyse du contenu du site qui aboutit à en interdire l'accès en fonction des mots utilisés.

Quel que soit le mode de filtrage, le professeur d'histoire-géographie se retrouve assez fréquemment, de façon imprévue, devant un écran noir, avec un vague sentiment de culpabilité ou confronté aux regards ironiques des collègues ou des élèves. Qu'a-t-il donc essayé de faire ? Consulter une base littéraire de la Bibliothèque nationale sur l'affaire Dreyfus : c'est interdit ! Utiliser un article du *Figaro* sur le devoir de mémoire : impossible ! Nombreux sont les sites qui tombent ainsi sous les coups de ciseaux de la nouvelle Anastasie.

Et ces incidents à répétition ne sont pas sans conséquences sur l'utilisation des TICE en classe. D'autant que, pour d'autres raisons qui tiennent à la protection des ordinateurs, on se heurte parfois à d'autres interdictions qui concernent plutôt la géographie. C'est le cas par exemple quand l'utilisation d'un SIG en ligne nécessite l'installation (refusée !) d'une couche logicielle. Entre

Anastasie qui agite ses ciseaux et Windows qui ne veut obéir qu'à l'administrateur, le prof d'histoire-géo se sent soudain très seul et impuissant...

Une discipline particulièrement exposée

Sera-t-il rassuré d'apprendre que ces malheurs ne lui arrivent pas par hasard ? Plus que d'autres disciplines, l'enseignement de l'histoire touche à des sujets sensibles. Qu'il s'agisse de la religion, des États-Unis, de la Shoah ou du colonialisme, par exemple, l'enseignant aborde des sujets qui passionnent et peuvent entraîner des réactions des élèves. Une enquête réalisée par l'APHG a attesté de cette montée des extrémismes dans certaines régions (Ile-de-France, Sud-Est, etc.) et particulièrement la progression de l'antisémitisme¹.

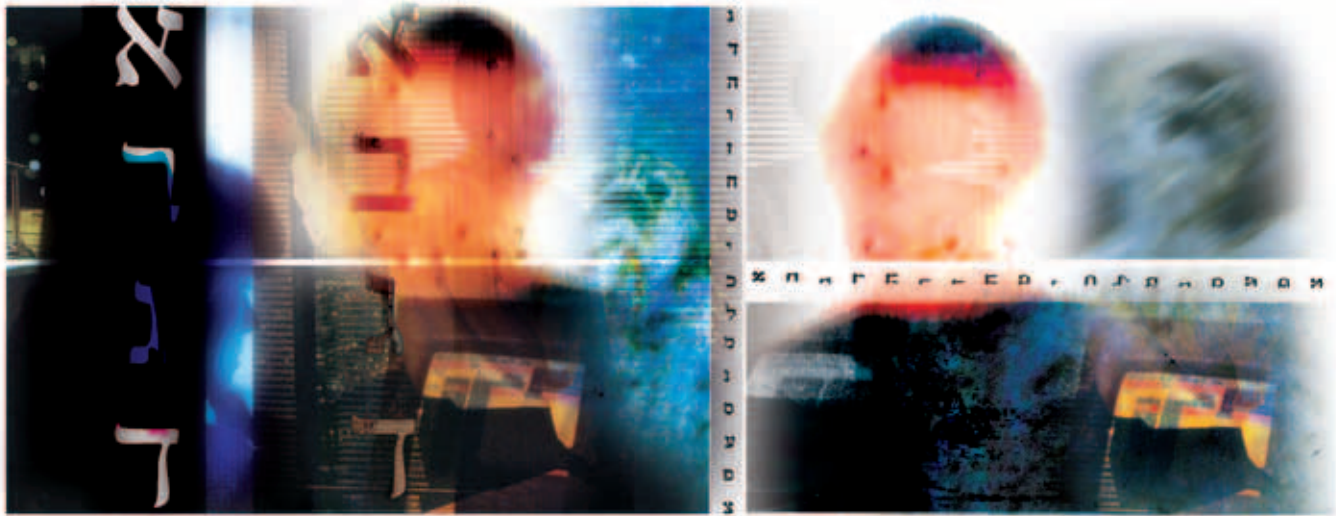
Parallèlement, l'enseignant d'histoire-géographie intervient dans la transmission des valeurs de la communauté nationale. Son enseignement est politique. Il a une sensibilité éveillée à la citoyenneté et à la défense des valeurs démocratiques. Formé à l'école démocratique, non seulement il n'aime pas les formes de censure mais il a envie de les dénoncer, voire de s'en affranchir. *A priori*, tout ce qui relève du contrôle d'opinion lui répugne.

Il a aussi le goût des archives. Il est capable de situer dans son contexte tel ou tel pamphlet ou d'analyser froidement tel document qui ferait bondir le citoyen ordinaire. Tout cela le pousse à chercher des documents originaux et à les utiliser en classe pour faire revivre les débats et les enjeux du passé et aussi pour transmettre les valeurs du présent. Par exemple, il n'hésitera pas à opposer les caricatures des dreyfusards et des antidreyfusards ou à faire étudier telle lithographie à la gloire du Maroc colonial. Une démarche banale mais qui susciterait l'indignation hors du contexte de la classe. Dans ce cas-là, le problème de l'enseignant peut être de savoir exactement non pas quel document utiliser mais quelle utilisation en faire.

1. Voir les Actes du séminaire national « Quelles pratiques pour enseigner des questions sensibles » http://eduscol.education.fr/D0217/questions_sensibles_actes.htm. On pourra également s'appuyer sur les mises au point et les travaux de l'équipe ESCHE (Enseignement des sujets controversés de l'histoire européenne) de l'INRP réunie par Benoît Falaize <http://ecehg.inrp.fr/ECEHG/enseigner-les-sujets-controverses>.

2. Le rapport 2005 de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme est éclairant. On le trouvera sur <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000264/index.shtml>.

3. Dominique Natanson, *J'enseigne avec l'Internet la Shoah et les crimes nazis*, CRDP de Bretagne, 2002, page 65.



Un média qui se prête aux excès

Or ces documents se trouvent facilement sur Internet. Des sites officiels ou privés travaillent également sur des questions sensibles et mettent à la disposition des internautes des ressources accompagnées d'un appareil critique. Mais on sait aussi qu'Internet est devenu un média très utilisé par les groupes les plus extrémistes. Ainsi, le dernier rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme consacre un chapitre entier au racisme sur Internet. Pour Marc Knobel, « en 2005 la situation a peu changé, les sites racistes, xénophobes et antisémites – qu'ils fussent quelquefois hébergés en France ou surtout hébergés à l'étranger – continuent de polluer le Net et de diffuser une propagande particulièrement nauséabonde. Les sites extrémistes sont de plus en plus nombreux² ».

Sur Internet, à tout moment une requête sur la Shoah, le colonialisme, l'islam peut déboucher sur les pires sites. Une autre sur « Auschwitz » conduit assez rapidement sur des sites négationnistes. Dans un moteur de recherche, le mot *islam* guide rapidement vers des sites communautaires, certains hostiles aux valeurs républicaines. Ce sont ces dérapages qui ont amené les logiciels de filtrage à bloquer l'accès à des sites qui font référence à l'antisémitisme, au racisme ou à l'islam, par exemple.

L'enseignant peut se sentir pris entre deux désirs : le ras-le-bol du filtrage et la tentation de dénoncer les extrémistes en utilisant leurs propres sites pour mettre en évidence leurs manipulations.

À bas toutes les censures ?

Écartons tout de suite la deuxième tentation. La loi française condamne les sites racistes, antisémites ou négationnistes. Le professeur ne peut

Aucun logiciel, aucune machine, ne peut garantir un circuit « sain » sur le Web et il faut écarter l'utopie de ne retenir du Web que des sources « vraies », honnêtes et sérieuses.

organiser sous son autorité, en classe, une visite de ces sites, même dans l'intention de les dénoncer, sans violer la loi. Comme le faisait remarquer Dominique Natanson à propos du négationnisme, « il s'agit d'éduquer et de prévenir, de démontrer la démarche des négationnistes et non de leur répondre terme à terme³ ». Il n'est pas besoin pour cela de visiter ces sites.

Parallèlement, on ne saurait non plus s'en remettre au filtrage pour éviter les écueils. Aucun logiciel, aucune machine, ne peut garantir un circuit « sain » sur le Web et il faut écarter l'utopie de ne retenir du Web que des sources « vraies », honnêtes et sérieuses. À vouloir aller trop loin en ce sens, et c'est bien le risque du filtrage, on arriverait à un contrôle étatique du formidable outil de communication qu'est Internet. On aurait peut-être délimité un espace d'histoire officielle sans pour autant faire avancer l'histoire scientifique.

L'autre risque du filtrage, c'est de se désintéresser des pratiques des élèves pour se limiter aux usages scolaires en feignant de croire qu'il s'agit de mondes hermétiques, qu'il suffit de protéger l'usage d'Internet à l'école pour former les élèves.

Le professeur d'histoire ne peut pas se priver de la confrontation avec les documents historiques, y compris ceux qui ont un contenu révoltant. Son travail consiste à aider les élèves à les mettre en perspective, à les comprendre. On voit mal, par exemple, comment faire comprendre l'enjeu de l'affaire Dreyfus sans analyser la propagande antisémite.

Il serait dommage que, du fait du filtrage, il se prive des recherches et des possibilités de communication d'Internet. Il faut savoir prendre le risque de dérapages effectués par les élèves dans leur consultation. C'est le prix d'une double formation : celle à l'usage citoyen d'Internet et celle aux techniques d'analyse de documents historiques. ●